

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte autorisant l'octroi de nouvelles subventions aux chemins de fer y désignés, et établissant de nouvelles dispositions pour leur construction et exploitation efficace."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Read a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième maintenant.

L'honorable M. Power a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Scott :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit amendé comme il suit :

Retranchez depuis le mot "*vid*" dans la 2e ligne jusqu'à "une" dans la troisième ligne de la page 2, et insérez : "Salisbury, Frédéricton et tels points entre Frédéricton et Montréal qui seront déterminés par le parlement après des explorations suffisantes pour faire connaître avec certitude la route la plus courte et la plus praticable pour la dite ligne de chemin de fer."

Une question d'ordre ayant été soulevée, Son honneur le Président a décidé que la dite motion en amendement était hors d'ordre.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Trudel a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Bellerose :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit amendé comme il suit :

Retranchez le deuxième paragraphe de la première section du dit bill.

Une question d'ordre ayant été soulevée, Son Honneur le Président a décidé que la dite motion en amendement était hors d'ordre.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Bellerose a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Trudel :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité de toute la Chambre pour l'amender en ajoutant à la fin du deuxième paragraphe de la première section la disposition suivante :

"La mise à exécution du dit deuxième paragraphe sera suspendue jusqu'à ce qu'une exploration complète de la route mentionnée dans ce paragraphe ait été faite et soumise au Parlement."

Une question d'ordre ayant été soulevée, Son Honneur le Président a décidé que la dite motion en amendement était hors d'ordre.